



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 102 - AVRIL 2014

SOMMAIRE

59_D D C S_Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord

Arrêté N °2014028-0008 - ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU CHSCT
DE LA DIRECTION
DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU NORD

.....

1



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014028-0008

signé par
Annick PORTES, directrice départementale de la cohésion sociale du Nord

le 28 Janvier 2014

59_D D C S_Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU
CHSCT DE LA DIRECTION
DEPARTEMENTALE DE LA COHESION
SOCIALE DU NORD



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale du nord

Secrétariat Général

Affaire suivie par
Jésus DIEZ

Tél : 03 20 18 33 14

Courriel : jesus.diez@nord.gouv.fr

ARRETE
FIXANT LA COMPOSITION DU CHSCT DE
LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU NORD

La directrice départementale de la cohésion sociale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 9 aout 2011 du ministère de la fonction publique relative à l'application des dispositions du décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2010 portant création du CHS de la direction départementale de la cohésion sociale du nord ;

Vu l'arrêté de la DDCS du 27 décembre 2010 fixant la composition du CHS de la direction départementale de la cohésion sociale du nord ;

Vu le courrier de SOLIDAIRES du 21 janvier 2014, portant désignation des membres titulaire et suppléant du CHSCT de la direction départementale de la cohésion sociale de Lille ;

Vu le courrier de la CFDT du 6 janvier 2014, portant désignation des membres titulaires et suppléants du CHSCT de la direction départementale de la cohésion sociale de Lille ;

Vu le courrier de l'UNSA du 23 janvier 2014, portant désignation des membres titulaires et suppléants du CHSCT de la direction départementale de la cohésion sociale de Lille ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : sont nommés représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DDCS du Nord créé auprès de la directrice départementale de la cohésion sociale :

En qualité de représentants de la direction départementale de la cohésion sociale	
Mme Annick PORTES	Directrice départementale
M. Jean Philippe GUILLOTON	Directeur départemental adjoint (<i>en qualité de suppléant</i>)
M. Jésus DIEZ	Secrétaire général

Article 2 : sont désignés représentants des personnels au CHSCT de la DDCS du nord créé auprès de la directrice départementale :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
M. Thibault VALLOIS (CFDT)	
M. Philippe GANTIER (CFDT)	Mme Pascaline FICHET (CFDT)
M. Yassine KROUCHI (UNSA)	
Mme Michèle GUILBERT (UNSA)	
Mme Isabelle GUERRA (SUD)	M. Jean Yves DELBROUCQ (SUD)

Article 3 : La directrice départementale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 28 janvier 2014

La directrice départementale
de la cohésion sociale du Nord



Annick PORTES